

**PRESENTATION SYNTHETIQUE  
DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022**

La consolidation des résultats du budget principal et du budget de la restauration, restes à réaliser inclus, fait apparaître les réalisations suivantes au titre de l'exercice 2022 :

- 116,99 M € de dépenses dont :
  - 93,59 M € en fonctionnement,
  - 23,39 M € en investissement.
  
- 149,16 M € de recettes dont:
  - 112,88 M € en fonctionnement,
  - 36,28 M € en investissement.

Les données du compte administratif pour 2022, vont illustrer pour chacun des budgets, la volonté de l'établissement de maintenir la qualité de ses prévisions et de poursuivre la stratégie financière fixée dans le contexte international et inflationniste actuel tout en cherchant à assurer des taux de réalisation optimum au regard des crédits ouverts tout au long de l'exercice pour faire face aux différents besoins de l'année.

\*  
\* \*

**BUDGET PRINCIPAL**

I - Section de fonctionnement

Le solde de la section d'exploitation est excédentaire de 7,435 M € au terme de l'exercice 2022, une proportion proche des prévisions exposées au stade des orientations budgétaires.

Ce solde reste à nuancer en ce qu'il est la conséquence à la fois de non réalisations en dépenses de fonctionnement et de recettes ponctuelles.

En effet, d'une part, le contexte économique a complexifié la prévision, notamment pour les charges à caractère général.

D'autre part, le Service a soldé des provisions abondant les recettes de l'établissement pour 3,135 M€.

A) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de 2022, retraitées du résultat de fonctionnement reporté, s'élèvent à 100,21 M€.

En détail, les réalisations sont constatées comme suit :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	674 027,00 €	713 099,25 €	105,80%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 915 297,00 €	2 895 239,81 €	151,16%
74	Contributions et participations	87 913 279,00 €	88 592 016,40 €	100,77%
75	Autres produits de gestion courante	32 010,00 €	12 799,73 €	39,99%
	<b>Total recettes/gestion des services</b>	<b>90 534 613,00 €</b>	<b>92 213 155,19 €</b>	<b>101,85%</b>
77	Produits exceptionnels*	259 620,00 €	1 193 126,66 €	459,57%
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 058 804,00 €	4 058 804,00 €	100,00%
	<b>Total autres recettes</b>	<b>4 318 424,00 €</b>	<b>5 251 930,66 €</b>	<b>121,62%</b>
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>94 853 037,00 €</b>	<b>97 465 085,85 €</b>	<b>102,75%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections*	2 890 278,83 €	2 744 508,83 €	94,96%
	<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>	<b>2 890 278,83 €</b>	<b>2 744 508,83 €</b>	<b>94,96%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 855 449,70 €	11 855 449,70 €	100,00%
	<b>Total général recettes de fonctionnement</b>	<b>109 598 765,53 €</b>	<b>112 065 044,38 €</b>	<b>102,25%</b>

\* ouverture automatique des crédits liés aux cessions.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 97,465 M€ et affichent une progression de plus de 8 % par rapport au précédent compte administratif, soit une augmentation de 7,372 M€.

Cette évolution reste toutefois à nuancer en ce qu'elle est le fruit de recettes pérennes mais également de recettes ponctuelles et exceptionnelles.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées à près de 91 % des contributions et participations (chapitre 74).

Ce chapitre flèche tout particulièrement les contributions de nos deux principaux financeurs : le Département et le bloc communal.

Le Département, premier contributeur, participe au budget de fonctionnement à hauteur de 47,231 M €. Au titre de l'année 2022, le partenariat avec le Département est entériné au travers de la convention pour la période 2018-2022 et permet de garantir une augmentation de +300K€ par an de sa contribution de fonctionnement sur la base des engagements mutuels.

Le bloc communal, via les contributions appelées auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale, est le second contributeur avec un apport financier de 37,694 M€ au fonctionnement du Sdis. Les contributions 2022 augmentent chaque année au maximum de l'inflation constatée, conformément à la réglementation, soit de 2,2% au titre de l'année 2022.

Ainsi, grâce au partenariat avec le Département et à la réglementation en matière de contribution, le Service est assuré de disposer de recettes permettant de pouvoir faire face à minima à l'inflation.

Bien que le dynamisme des principales recettes soit assuré, le Service poursuit la recherche de financements complémentaires. Il s'assure notamment de la pérennité des conventions existantes avec des partenaires tels que les grands ports du Havre (844 K€), de Rouen (344 K€), l'antenne du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de Eu financé par le centre hospitalier de Dieppe et la ville d'Eu (67K€), la VLI de Forges (73,4 K€) financé par le CHU de Rouen ainsi qu'avec les Sdis limitrophes dans le cadre des Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM) – (151 K€). Ces recettes sont encadrées par des conventions.

Au titre de l'année 2022, des participations plus ponctuelles ont été perçues notamment en lien avec l'actualité.

Ainsi, le Sdis 76 a été organisateur du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels avec 13 Sdis de la Zone de défense et de sécurité ouest. Dans ce cadre, les Sdis se sont engagés à participer au frais d'organisation engagés par le Sdis 76 sur la base d'un forfait par poste à pouvoir. Les recettes afférentes s'élèvent à 87,3 K€.

Dans la continuité des moyens mis en œuvre fin 2021, le Service a contribué au déploiement des centres de vaccinations contre la COVID-19 sur la période de décembre 2021 à mars 2022. En effet, le Sdis 76 a été désigné comme force concourante auprès de l'Agence régionale de santé (ARS). Puis, sur demande de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), a organisé, en tant que force menante, des campagnes de vaccination à destination des personnes jugées prioritaires et déployé des centres de vaccination au plus près de la population.

Dans ce cadre, une participation de près de 1,978 M€ a été versée par la DGSCGC, sur la base des états mensuels de vaccinations pour chacun des sites sur cet exercice.

L'année 2022 a également connu des faits marquants tels que la tempête en Dordogne et les importants feux de forêts en Gironde, événements pour lesquels le Sdis 76 a pu déployer des moyens en renfort. Le Service a perçu, à ce titre, un remboursement des frais engagés pour un montant total de plus de 57 K€.

D'autres recettes, plus difficiles à prévoir, ont progressé fortement. C'est le cas des produits de service (chapitre 70) qui affiche un taux de réalisation de plus de 150 %. Ce chapitre retrace principalement les interventions payantes et les carences ambulancières.

Par nature, plus difficiles à estimer, les recettes relatives aux interventions payantes dont les tarifs sont révisés chaque année, ont progressé de près de 32% pour atteindre 180 K€ au titre de 2022.

Les carences ambulancières, quant à elles, sont traitées dans le cadre d'un process de validation conjoint avec les centres hospitaliers du Havre et de Rouen.

Identifiées par un officier santé dès l'appel, le Service travaille activement à la bonne imputabilité. De plus, le secteur du transport sanitaire étant sous tension, les recettes afférentes ont progressé de 133 % par rapport à 2021 pour atteindre 1,4 M€ en 2022.

Ce chapitre traite également des facturations de formation. En effet, le Sdis 76 est organisme formateur et ouvre des places aux autres Sdis notamment pour les formations en risques chimiques. Les recettes afférentes s'élèvent à 180K€ et sont en progression de 75 % par rapport à 2021.

Au titre des recettes exceptionnelles (chapitre 77), outre les recettes relatives aux cessions de matériels réformés (320K €), le Service a bénéficié de conclusions favorables des juridictions en matière de contentieux, qu'ils relèvent ou non de la protection fonctionnelle, pour près de 12 K€.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre présumée du Compte Engagement Citoyen (CEC), le Service avait procédé au rattachement des sommes considérées depuis 2017 sur la base de 240 € par agent concerné par engagement de 5 ans. A ce stade, les modalités financières ont évolué. Aussi, en lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association pour la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (APFR), le taux de la contribution pour financer les droits depuis 2017 a été fixé à 5 % auquel 5 € de frais de gestion sont appliqués par sapeur-pompier. C'est sur cette nouvelle base de calcul que les rattachements opérés ont été ajustés pour être réduits de 755 K€.

Par ailleurs, des reprises de provisions (chapitre 78) ont été effectuées. On peut ainsi noter, la reprise partielle de la provision constituée dans le cadre du protocole syndical correspondant à la mise en œuvre des négociations à hauteur de l'impact budgétaire constaté au terme de l'année 2021 (924 K €).

De manière plus ponctuelle, d'autres provisions ont été soldées. D'une part, le Service a opéré la reprise intégrale de la provision constituée pour le Compte Personnelle de Formation (CPF). Cette reprise donnera lieu à des excédents ponctuels importants. Ils ont vocation à contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement (2, 925 M€).

D'autre part, deux provisions pour risques ont connu une issue favorable dans le cadre d'un contentieux permettant de réaliser une reprise intégrale des provisions associées (210 K€).

Les stocks de provisions sont retracés dans le cadre de l'annexe dédiée dans la maquette budgétaire.

#### B) Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement réalisé en 2022 s'élève à 92,775 M €, en augmentation de plus de 5 % par rapport à 2021.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	13 929 322,00 €	11 999 427,41 €	86,15%
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 788 983,00 €	70 476 188,99 €	99,56%
65	Autres charges de gestion courante	1 361 557,00 €	1 282 238,30 €	94,17%
<b>Total dépenses / gestion des services</b>		<b>86 079 862,00 €</b>	<b>83 757 854,70 €</b>	<b>97,30%</b>
66	Charges financières	45 000,00 €	31 766,84 €	70,59%
67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	34 984,25 €	99,96%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 416,79 €	8 416,79 €	100,00%
022	Dépenses imprévues	6 376 517,91 €	- €	0,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>92 544 796,70 €</b>	<b>83 833 022,58 €</b>	<b>90,59%</b>
023	Virement à la section d'investissement	8 100 000,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections*	8 953 968,83 €	8 941 789,64 €	99,86%
<b>Total des opérations d'ordres budgétaires</b>		<b>17 053 968,83 €</b>	<b>8 941 789,64 €</b>	<b>52,43%</b>
<b>Total général dépenses de fonctionnement</b>		<b>109 598 765,53 €</b>	<b>92 774 812,22 €</b>	<b>84,65%</b>

\* ouverture automatique des crédits liés aux cessions.

Après un exercice encore impacté par l'évolution des prix post-COVID, la situation internationale n'a pas été sans conséquence sur l'inflation et les délais de livraison.

Néanmoins, le service a essayé de contenir ses principaux postes de dépenses et faire face autant que possible aux différentes ruptures de stock ou encore de production ayant pour effet une flambée des prix.

#### Les charges à caractère général

Ce chapitre a été le plus impacté par cette nouvelle période inflationniste en ce qu'il traite les dépenses incompressibles de l'établissement.

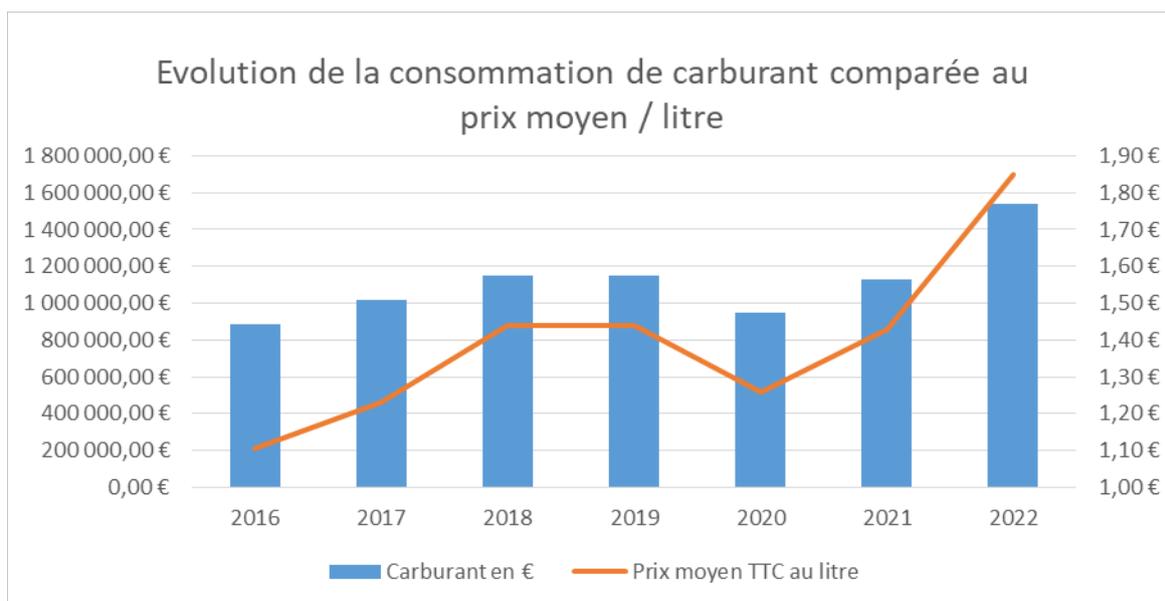
Le niveau de dépenses était, de fait, difficile à anticiper dans ce contexte, d'autant que la crise internationale n'a pas laissé de répit aux collectivités dans une période post-covid. L'ensemble des collectivités et établissements se retrouve confronté d'une part à des hausses de prix non prévues et d'autre part à des décalages de livraison pouvant mettre les services sous tension notamment en matière de pièces détachées.

A ce titre, le prix du carburant n'a pas été épargné. Ce poste de dépense reste un point sensible pour le Service dans la mesure où son poids financier est notable dans un contexte « classique » puisque très lié à l'activité opérationnelle. En période inflationniste, les dépenses de carburants sont d'autant plus impactées que son coût au litre devient très fluctuant.

Au cours de l'exercice 2021, le moyenne annuelle s'établissait à 1,43 € du litre (base gasoil – source [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)) pour atteindre au terme de l'année 2022 à 1,85 € par litre avec un pic en juin 2022 à 2,11 € du litre en moyenne.

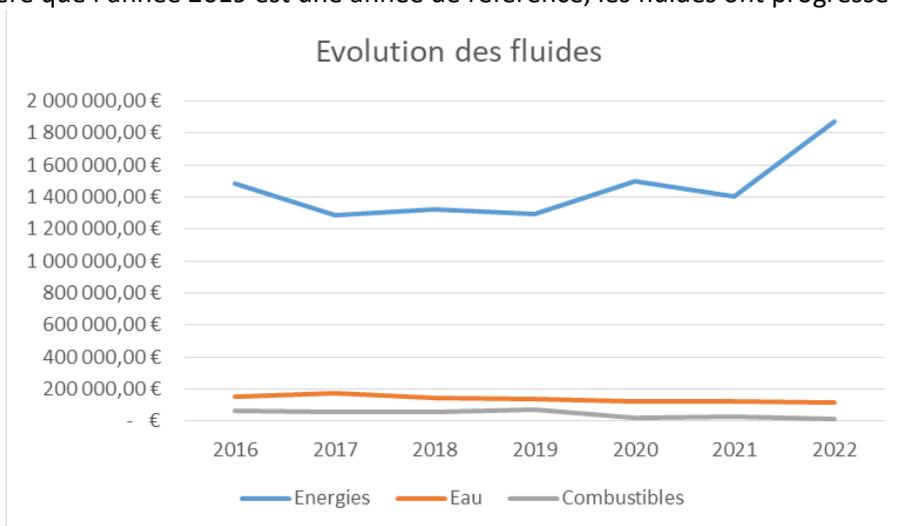
Pour le Sdis 76, les dépenses de carburant atteignait au terme de l'exercice 2022 près de 1,540 M€ contre 1,130 M€ en 2021 soit une évolution de plus de 36 %.

Le carburant pèse à lui seule près de 13 % du chapitre 011 « charges à caractère général ».



Ce chapitre souffre également du contexte international. Si la consommation d'eau ou de combustibles en cuve reste stable, celle des énergies évolue fortement. Jusqu'à présent, les investissements visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments permettaient d'atténuer les hausses de prix de l'énergie. Cependant, la guerre en Ukraine a bouleversé le marché de l'énergie et a engendré ainsi une hausse de 33,5 % entre 2021 et 2022, pour atteindre un budget de 1,872 M€ au terme de l'exercice.

Si on considère que l'année 2019 est une année de référence, les fluides ont progressé de 33,58%.



Les fluides pèsent pour près de 16% des charges à caractère général.

Parallèlement, l'implication du Service dans la campagne de vaccination et de dépistage a nécessité l'acquisition de consommables ou encore des dépenses relatives au déploiement des centres de vaccinations. Ces dépenses, certes neutralisées par une participation de l'Agence Régionale de la Santé et de la DGSCGC, pèsent pour près de 98 K€ sur la section d'exploitation.

**Les charges de personnel :**

De par sa nature, le chapitre des charges de personnel constitue le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement.

Ce chapitre s'élève à 70,48 M€ et affiche un taux de réalisation de 99,56 %.

En évolution de près de 4 % par rapport à l'exercice 2021, ce chapitre a, de nouveau, connu des évolutions règlementaires au cours de l'exercice 2022, non sans impacts budgétaires notables.

Plusieurs mesures règlementaires ont été prises pour faire face au contexte économique et à la baisse du pouvoir d'achat.

En effet, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour faire face à la baisse du pouvoir d'achat, le point d'indice a augmenté de 3,5 %, soit un impact budgétaire de 912 K€.

Parallèlement, le SMIC a fait l'objet de plusieurs revalorisations au cours de l'année. Au-delà de la revalorisation traditionnelle au 1<sup>er</sup> janvier, le code du travail prévoit une augmentation mécanique du SMIC dès que l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2%. Dès lors, compte tenu du contexte économique, le SMIC a été revu au 1<sup>er</sup> mai puis au 1<sup>er</sup> août, soit un impact financier évalué à 127 K€ pour l'établissement.

Egalement, en lien avec l'inflation, l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a également été impactée. Dès lors, le nombre d'agents éligibles au dispositif est passé de 50 à 120 pour un coût 2022 de 34 K€.

Dans cette dynamique d'évolution du pouvoir d'achat des agents publics, le gouvernement n'a pas omis de faire évoluer le taux horaire de l'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une évolution moyenne de 3,50 %, soit un coût pour l'établissement 267 K€.

D'autres mesures, tel que la revalorisation des grilles indiciaires (245 K€), le doublement de la paie du 1<sup>er</sup> mai (45 K€) ont également pesé sur le chapitre des charges de personnel.

Outre les mesures prises par le Gouvernement, l'Etablissement a contribué également au pouvoir d'achat des agents en portant de 10 € à 15 € la participation nette à la mutuelle santé labellisée.

L'ensemble des mesures prises au cours de l'année 2022 ont pesé sur le chapitre 012 pour un montant total de 1,630 M€.

Par ailleurs, le Service a accentué sa politique de recrutement dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Enfin, dans le cadre des campagnes de vaccinations tant au titre de l'ARS que de la DGSCGC, le Service a mobilisé du personnel parmi ses effectifs administratifs techniques et spécialisés, sapeurs-pompiers et le personnel de santé générant ainsi des indemnités supplémentaires de près de l'ordre de 392 K€ sur l'exercice.

### **Les charges de gestion courante**

Le chapitre des « charges de gestion courante » connaît une évolution de plus de 25 %, soit +260 K€. Il couvre principalement deux grandes thématiques : la subvention d'équilibre du budget annexe restauration et les dépenses relatives à l'informatique en nuage.

La subvention d'équilibre a progressé à elle seule de plus 93 K€. Le budget restauration a souffert d'un manque d'effectifs qui a contraint le service à fermer occasionnellement la restauration du site de Rouen-Gambetta. La cuisine de la Direction, dont le nombre de repas a baissé depuis la mise en œuvre du télétravail, a également subi une fermeture liée à une panne matérielle. Ces événements cumulés aux hausses de prix, ont généré une hausse de la subvention d'équilibre, soit 515 K€.

Quant aux dépenses relatives aux redevances pour concessions, brevets et licences, elles ont connu une évolution de plus de 78%, soit 105 K€. Cette progression intègre les frais liés à la mise en œuvre de la messagerie pour tous les agents du Sdis, soit un coût pour le service de plus de 75 K€.

Plus ponctuellement, ce chapitre flèche les dépenses relatives aux renforts réalisés par les sdis limitrophes encadrées par les Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (+28%, soit +22K€). Ces dépenses sont encadrées par des conventions permettant également de valoriser les interventions réalisées par le Sdis76 au profit des sdis voisins.

## II - Section d'investissement

Au terme de l'exercice 2022, le résultat annuel de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 3,659 M € (hors restes à réaliser).

### A) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation	Taux avec RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	181 000,00 €	180 151,79 €		99,53%	99,53%
20	Immobilisations incorporelles	734 321,20 €	225 636,23 €	44 370,00 €	30,73%	36,77%
204	Subventions d'équipement versées	600 000,00 €	600 000,00 €		100,00%	100,00%
21	Immobilisations corporelles	17 021 686,68 €	8 779 565,38 €	2 395 455,81 €	51,58%	65,65%
23	Immobilisations en cours	20 317 116,61 €	8 220 752,07 €	82 186,56 €	40,46%	40,87%
020	Dépenses imprévues	2 687 637,06 €	- €		0,00%	0,00%
<b>Total dépenses réelles investissement</b>		<b>41 541 761,55 €</b>	<b>18 006 105,47 €</b>	<b>2 522 012,37 €</b>	<b>43,34%</b>	<b>49,42%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections*	2 890 278,83 €	2 744 508,83 €		94,96%	94,96%
041	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	103 671,84 €		60,98%	60,98%
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>3 060 278,83 €</b>	<b>2 848 180,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>93,07%</b>	<b>93,07%</b>
<b>Total général dépenses investissement</b>		<b>44 602 040,38 €</b>	<b>20 854 286,14 €</b>	<b>2 522 012,37 €</b>	<b>46,76%</b>	<b>52,41%</b>

\* ouverture automatique des crédits liés aux cessions.

Sur le volet immobilier, des avancées notables ont pu être constatées au cours de l'année.

En effet, les dépenses relatives aux opérations immobilières relevant de la Nouvelle Politique Immobilière ont connu des décaissements importants.

Ainsi, la reconstruction du Centre d'incendie et de Secours (Cis) de Le Havre Sud est entrée en phase travaux en septembre 2021 et durant l'intégralité de l'exercice 2022. Bien que les décaissements ne soient pas pleinement à hauteur des crédits ouverts, leurs taux de réalisation se sont améliorés. Ce retard de décaissement n'obère pas l'avancée du chantier ; le Service n'ayant pas reçu l'intégralité des situations de travaux attendues.

La reconstruction du Cis Des Grandes Ventes a, quant à elle, été réceptionnée en octobre 2022.

Le chantier de reconstruction du Cis de Bosc-Le-Hard a pu démarrer en octobre dernier.

Au cours de l'année 2022, les chantiers de Duclair, Fécamp et Malaunay-Montville sont à la phase études.

Catégorie	N°AP	Libellé de l'AP	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
HORS 12 PRIORITES NPI*	2017000001	Travaux au Centre départemental de Formation	- €	- €	NC
	2018000001	Sécurité dans les établissements du Sdis	113 745,02 €	15 486,87 €	13,62%
	2018000002	Travaux de développement durable et d'économies d'énergie	468 355,76 €	302 116,84 €	64,51%
	2022000001	Toitures et façades	50 000,00 €	23 322,70 €	46,65%
	2022000002	Sécurisation des sites	453 000,00 €	114 561,68 €	25,29%
12 PRIORITES NPI*	2014000012	Construction du CIS Le Havre Sud	6 396 000,00 €	4 824 039,60 €	75,42%
	2017000004	Construction du CIS de Duclair	58 000,00 €	7 290,00 €	12,57%
	2018000003	Reconstruction du CIS de Fécamp	310 000,00 €	156 480,00 €	50,48%
	2019000007	Construction du CIS Des Grandes-Ventes	2 445 000,00 €	2 131 431,40 €	87,18%
	2019000008	Construction du CIS du CIS Malaunay-Montville	216 000,00 €	121 800,74 €	56,39%
	2020000001	Construction du CIS de Bosc-Le-Hard	260 000,00 €	126 616,28 €	48,70%
<b>Total des dépenses immobilières</b>			<b>10 770 100,78 €</b>	<b>7 823 146,11 €</b>	<b>72,64%</b>

*\*Nouvelle Politique Immobilière*

Les taux de réalisation des Autorisations de Programme (AP) immobilières sont en nette amélioration par rapport à 2021 (+9,10 points) au regard de l'avancée des chantiers.

Les ajustements relatifs à certaines opérations immobilières sont détaillés dans un rapport dédié.

Les dépenses immobilières autres que relevant d'opérations de constructions ou réhabilitations ne sont pas nécessairement contenues dans une AP.

Au cours de l'exercice, les dépenses relatives à des améliorations du patrimoine existant ont pu être réalisées à hauteur de 1,251 M € (y compris les restes à réaliser) et un taux de réalisation de 86%.

Parallèlement, sur le volet équipement, le niveau de décaissement des AP est en progression par rapport à l'exercice 2021 (+3,41 points). Néanmoins, le Service a, à nouveau, été confronté au cours de l'année 2022 à des décalages de livraisons.

La contrainte a été forte sur les matériels roulants pour lesquelles les délais de livraison annoncés ont encore l'absence de catalogue ont nécessité la prolongation de l'AP relative aux acquisitions 2019-2022.

Catégorie	N°AP	Libellé de l'AP	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
E Q U I P E M E N T S	2013000002	Modernisation des outils informatiques	50 000,00 €	19 126,80 €	38,25%
	2019000001	Matériels non-opérationnels	668 723,20 €	481 645,19 €	72,02%
	2019000002	Matériels d'intervention courants	1 131 825,48 €	1 127 707,73 €	99,64%
	2019000003	Matériels roulants et navigants	2 918 665,00 €	2 904 233,77 €	99,51%
	2019000004	Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives	35 587,94 €	29 604,09 €	83,19%
	2019000005	Matériel du Service de Santé et de Secours Médical	87 969,09 €	66 368,29 €	75,45%
	2019000006	Projet e-SECOURS	246 000,00 €	37 891,52 €	15,40%
	2022000003	Système de gestion des données de référence et système d'information décisionnel	140 000,00 €	- €	0,00%
<b>Total dépenses d'équipements</b>			<b>5 278 770,71 €</b>	<b>4 666 577,39 €</b>	<b>88,40%</b>

Outre les dépenses fléchées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de l'établissement, certaines dépenses ne sont pas contenues dans une AP pour un montant de 6,595 M € y compris les restes à réaliser.

Ces dépenses ne pouvaient être intégrées dans les AP existantes dans l'attente de validation du prochain plan pluriannuel d'équipement de l'établissement.

De plus, le Service a saisi des opportunités d'achats notamment de véhicules permettant d'anticiper des délais de livraison long et de garantir le renouvellement de véhicules. Ainsi, le Service a pu anticiper l'acquisition de deux Camions Citernes Ruraux Moyens (CCRM) et deux Camions Citernes Forestiers Moyens (CCFM) dont les coûts d'acquisition s'élèvent à plus de 1,275 M€.

Au regard des évolutions des conditions climatiques prévisibles, le Service a anticipé la nécessité de renouveler le parc de ce type de véhicules.

Par ailleurs, les dépenses hors AP flèchent également les travaux de reconditionnement des matériels roulants (952 K€) ou encore l'acquisition d'une baie de stockage informatique (224 K€).

Au titre de l'année 2022, le Conseil départemental a souhaité apporter un soutien exceptionnel au Sdis au travers d'une subvention d'équipement permettant au Service de moderniser ses moyens opérationnels et la sécurité des intervenants.

Ce partenariat a permis au service de pouvoir procéder aux acquisitions relevant des thématiques identifiées. Au regard des difficultés d'approvisionnement, la majorité des commandes ont pu être réalisées, soit 1,855 M€ (92%).

Enfin, dans le cadre du déploiement du système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours de la sécurité civile dit « NexSIS 18-112 », le Service s'est engagé à migrer vers ce dispositif à l'horizon 2025 et participe au préfinancement de la structure nationale d'accueil du système de gestion opérationnel national sous la forme d'une subvention d'équipement de 950 K€ versée en 3 acomptes ; le premier est intervenu en 2022 pour 600 K€.

#### B) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation	Taux avec RAR
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 709 000,00 €	2 790 398,20 €		103,00%	103,00%
13	Subventions d'investissement	3 304 072,50 €	2 677 412,23 €	140 266,80 €	81,03%	85,28%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €		100,00%	100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations*	- 241 819,00 €	- €		0,00%	0,00%
	<b>Total recettes réelles investissement</b>	<b>15 771 253,50 €</b>	<b>15 467 810,43 €</b>	<b>140 266,80 €</b>	<b>98,08%</b>	<b>98,97%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	8 100 000,00 €	- €		0,00%	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections*	8 953 968,83 €	8 941 789,64 €		99,86%	99,86%
041	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	103 671,84 €		60,98%	60,98%
	<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>	<b>17 223 968,83 €</b>	<b>9 045 461,48 €</b>	<b>- €</b>	<b>52,52%</b>	<b>52,52%</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement repo	11 606 818,05 €	11 606 818,05 €		100,00%	100,00%
	<b>Total général recettes investissement</b>	<b>44 602 040,38 €</b>	<b>36 120 089,96 €</b>	<b>140 266,80 €</b>	<b>80,98%</b>	<b>81,30%</b>

\* ouverture automatique des crédits liés aux cessions.

La dotation aux amortissements et le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) constituent les premières sources d'autofinancement de l'établissement.

Dans le cadre des partenariats issus de la Nouvelle Politique Immobilière (NPI), le Sdis poursuit, parallèlement à l'avancée des dépenses immobilières, la mise en œuvre du dispositif participatif tant en provenance du Département que du bloc communal.

Ainsi, au titre de l'exercice, les conventions de financement conclues avec Conseil départemental ont permis de percevoir les seconds acomptes relatifs aux constructions du Cis Des Grandes-ventes (140 K€) et du Havre Sud (444 K€).

La signature de la convention de financement pour la construction du Cis Bosc-Le-Hard le 31 décembre 2021 a donné lieu au versement d'un premier acompte sur l'exercice (189 K€).

La participation du Conseil départemental à la NPI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 772 K€.

Au titre de la NPI, le bloc communal a également participé dans le cadre des constructions Des Grandes-Ventes (62,5 K€), de Bosc-Le-Hard (72 K€) et du Havre Sud (250 K€).

En complément, le Sdis 76 poursuit ses collaborations avec ses partenaires institutionnels y compris en matière d'investissement. Ainsi, les Grands Ports du Havre et de Rouen (HAROPA) ont participé respectivement à hauteur de 82 K€ et 37 K€.

Les Centrales nucléaires de production d'électricité versent traditionnellement 15 K€ chacune en remboursement des matériels relatifs aux risques technologiques.

Le Service soucieux de mobiliser l'ensemble des ressources nécessaires à son activité et au contexte de cyber-sécurité et au regard de enjeux de dématérialisation a obtenu des subventions de l'ordre 48,6 K€ sur cet exercice. Un solde de 50 K€ sera versé en 2023.

Par ailleurs, comme évoqué supra, le Département a souhaité apporter son soutien au travers d'une subvention d'équipement à hauteur de 1,465 M€. Un premier acompte a été versé à hauteur de 1,324 M€. Le solde sera versé sur présentation des factures acquittées.

Enfin, le Service, conscient des enjeux pluriannuels tant sur le patrimoine immobilier que sur le renouvellement des matériels opérationnels d'une part et de la hausse des taux bancaires d'autre part, a choisi de lever de l'emprunt à hauteur de 10 M€.

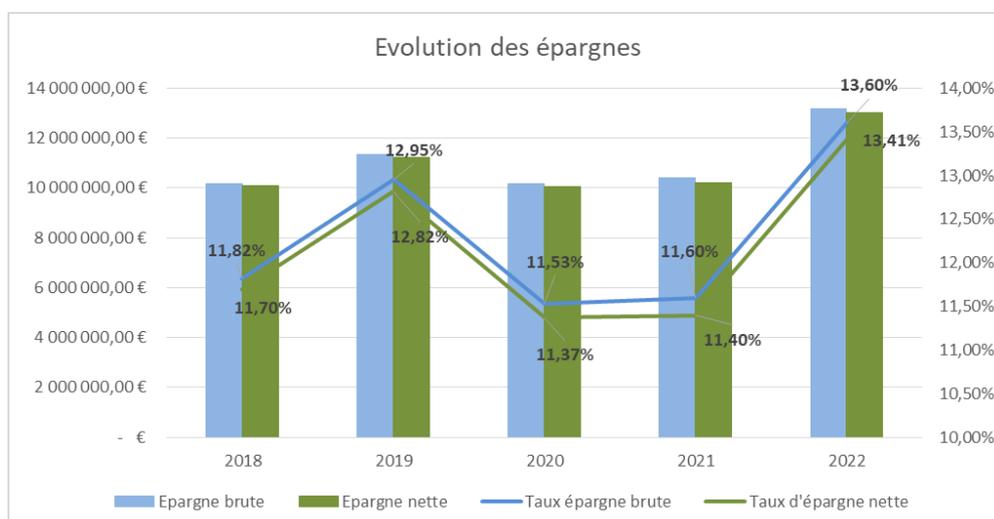
### III- Les épargnes

La notion d'épargne permet d'apprécier la santé financière d'une structure publique. Deux types d'épargne sont analysés : l'épargne brute et l'épargne nette.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Il constitue le socle de richesse de l'établissement.

L'épargne nette est, quant à elle, calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Il permet de mesurer l'équilibre annuel.

Sur la période 2018-2022, les épargnes ont évolué comme suit :



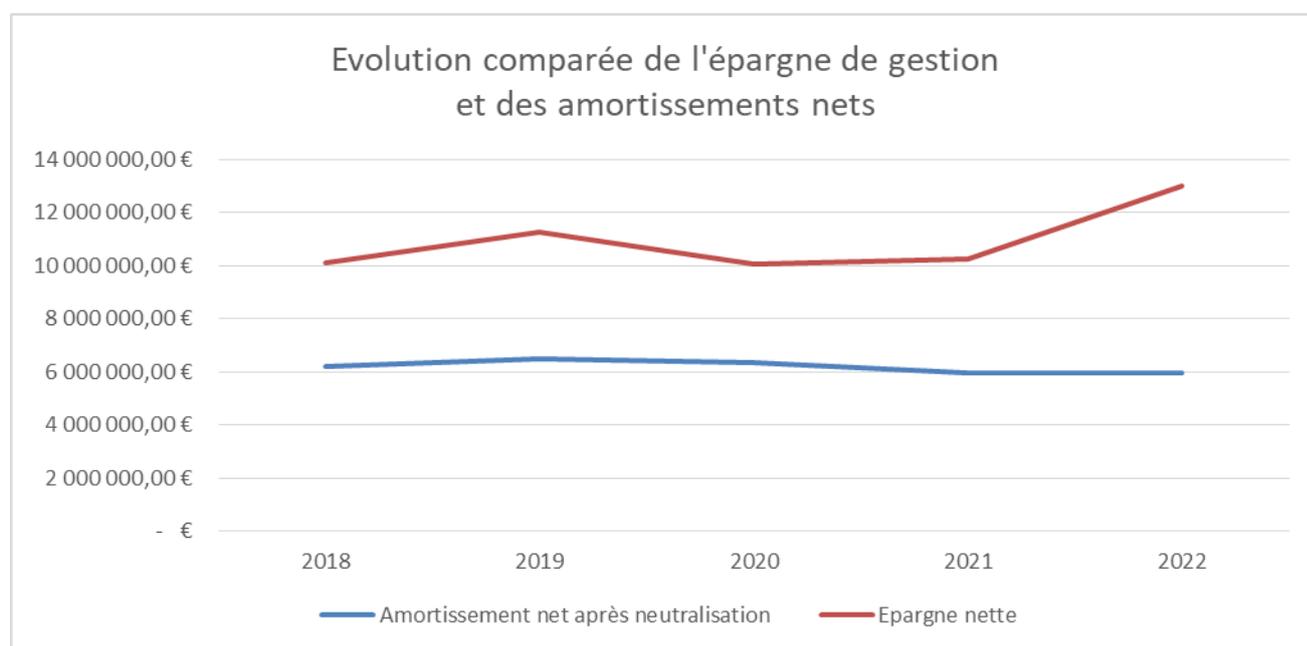
En moyenne sur la période, le taux d'épargne brute est de 11,76 % bien qu'une légère baisse ait été constatée sur la période en lien avec la crise sanitaire.

Afin de garantir une situation financière saine, le Service devra s'assurer que ce taux se situe entre 10 et 15%.

Par ailleurs, l'épargne nette doit également être positive pour apprécier si le principe d'équilibre réel du budget fixé à l'article 1612-4 du CGCT est vérifié. En conséquence, le Service doit s'assurer que « le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section [...] fourni(sse) des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Au cas présent, l'épargne nette du sdis a toujours été positive sur la période 2018/2022.

De plus, de manière prudentielle, l'épargne nette doit aussi être supérieure à la dotation nette d'amortissement, ce qui est également le cas pour l'Etablissement comme le montre le graphique ci-dessous.



#### IV - Bilan de la dette au 31 décembre 2022

Pour répondre au financement de son Plan Pluriannuel d'Investissement, le Service a dû revoir sa stratégie d'endettement.

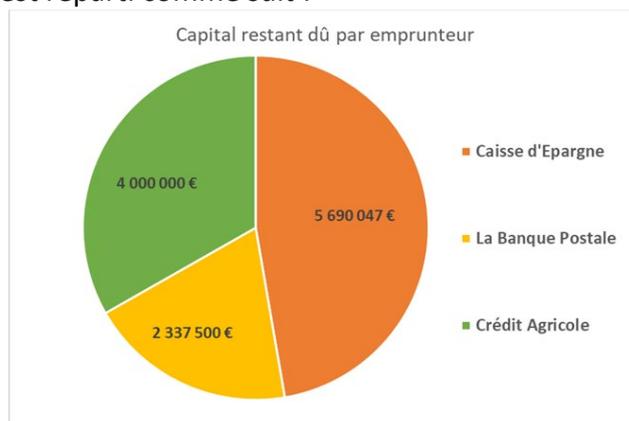
Jusqu'à présent peu endetté pour un Sdis de sa catégorie, le Sdis 76 a contracté des emprunts pour un montant de 10 M€ fin 2022 auprès de 3 organismes prêteurs.

##### A) Encours de la dette

Au 31 décembre 2022, le stock de dette de l'Etablissement s'élève 12, 027 M€, soit + 9,820 M€ par rapport à la clôture de l'exercice 2021.

Ainsi, au terme de l'exercice, le Service s'est engagé auprès de trois prêteurs : la Caisse d'Epargne Normandie, le Crédit Agricole et La Banque Postale.

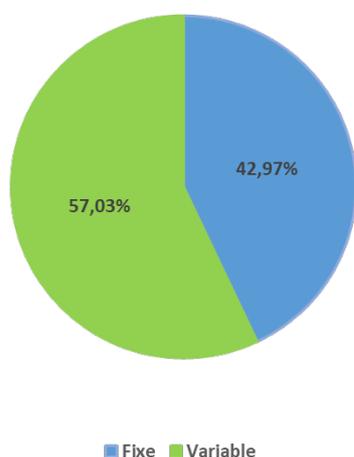
L'encours de la dette est réparti comme suit :



## B) Typologie de la dette

Le Service dispose d'emprunts à taux fixe et à taux variable selon la répartition suivante :

Répartition par type de risque



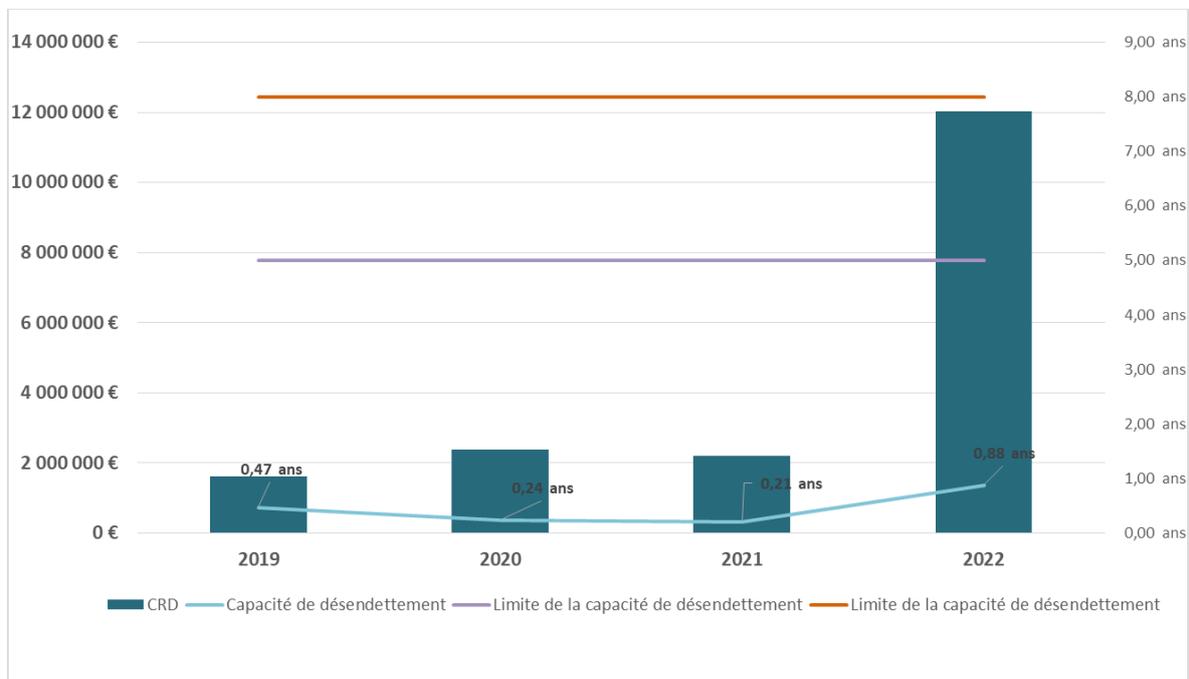
Type	Encours	% d'exposition
Fixe	5 168 609,50 €	42,97%
Variable	6 858 937,05 €	57,03%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 027 546,55 €</b>	<b>100,00%</b>

Les emprunts en cours ne présentent pas de risque car ils sont intégralement classés en catégorie 1A de la charte Gissler.

## C) Capacité de désendettement

Au terme de l'exercice 2022, la capacité de désendettement se situe à 0,88 ans.

Peu élevée à ce stade, le Service a revu sa stratégie d'endettement mais se donne la contrainte de disposer d'un niveau d'endettement soutenable en fixant sa capacité de désendettement à un maximum de 8 ans.



\*  
\* \*

## BUDGET ANNEXE RESTAURATION

### I - Section de fonctionnement

#### A) Les dépenses de fonctionnement :

Au terme de l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement du budget annexe s'élèvent à 819 451,63 €, soit une hausse de 8,90 % par rapport à l'année passée.

Au même titre que le budget principal, le budget annexe restauration a souffert de la hausse des prix post COVID puis en lien avec les événements internationaux. Ce budget a eu, également, à souffrir du manque d'effectifs et de pannes matériels, obligeant à l'occasion de fermer le service restauration.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	350 000,00 €	345 605,85 €	98,74%
012	Charges de personnel et frais assimilés	482 884,00 €	461 454,11 €	95,56%
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,28 €	2,80%
<b>Total dépenses / gestion des services</b>		<b>832 894,00 €</b>	<b>807 060,24 €</b>	<b>96,90%</b>
67	Charges exceptionnelles	250,00 €	233,49 €	93,40%
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	- €	0,00%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>834 144,00 €</b>	<b>807 293,73 €</b>	<b>96,78%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	12 157,90 €	86,84%
<b>Total des opérations d'ordres budgétaires</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>12 157,90 €</b>	<b>86,84%</b>
<b>Total général dépenses de fonctionnement</b>		<b>848 144,00 €</b>	<b>819 451,63 €</b>	<b>96,62%</b>

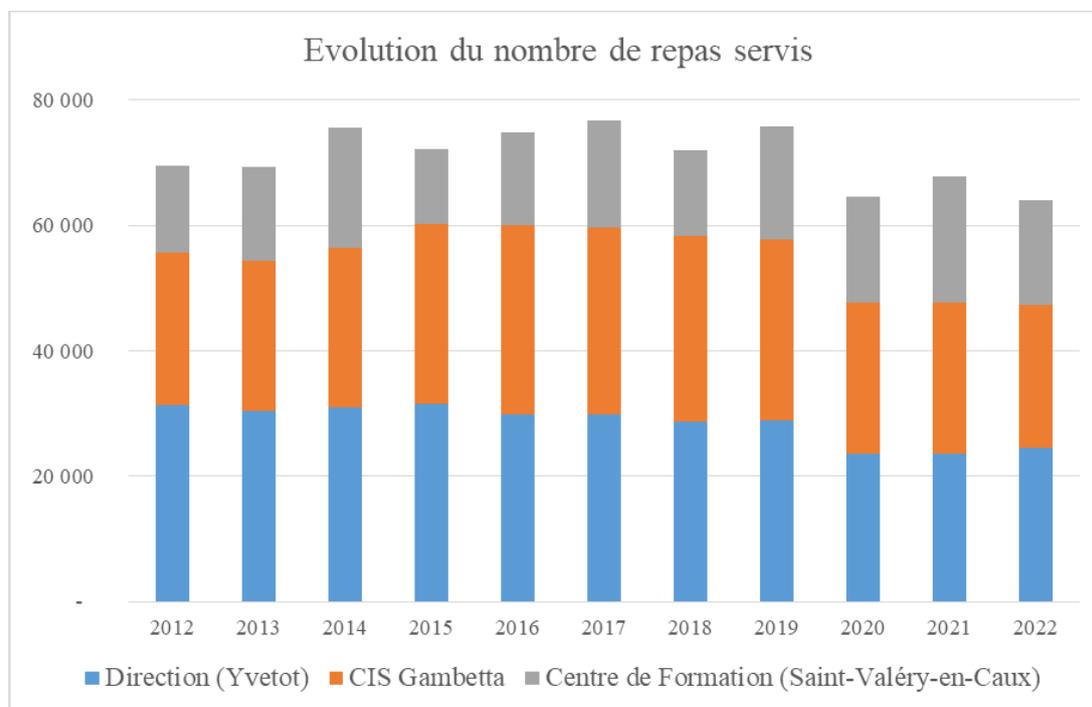
En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, la fréquentation des restaurants avait nettement baissé. En 2021, l'Etablissement mettait en place le télétravail ; ce qui a modifié les modes de consommation des agents.

En 2022, la fréquentation a de nouveau baissé (-5,52 % par rapport à 2021) et principalement sur les sites de Gambetta et du CEDEC.

Le site de Gambetta a été confronté, à plusieurs reprises, à des fermetures par manque de personnels pour assurer le service. Les métiers de la restauration sont sous tension, cette situation n'a pas permis au Service de pouvoir assurer des recrutements temporaires en remplacement des arrêts maladie. Ainsi, le Service a été contraint d'opérer des fermetures ponctuelles.

La fréquentation du CEDEC est, quant à elle, rythmée par le programme de formation. Le Groupement Formation et Activités Sportives (GFORAP) a entrepris de modifier son offre de formation notamment pour les formations initiales. Une partie de ces dernières est désormais réalisée au sein des unités opérationnelles impactant de fait la restauration sur ce site.

Au regard des éléments évoqués, l'évolution du nombre de repas servis dans les restaurants du Sdis s'établit comme suit :



Ainsi, cette situation a impacté la structure du budget notamment des deux principaux chapitres : les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012).

### 1) Les charges à caractère général

En progression de 1 % par rapport l'année passée, ce chapitre couvre principalement les dépenses relatives aux denrées alimentaires (194 K€) ainsi que le contrat de prestation de service pour le site de Saint-Valery-en-Caux (132 K€).

Au regard du contexte inflationniste, cette augmentation peut paraître modérée. Néanmoins, les différents postes de dépenses ont progressé de manière contrastée.

En effet, en comparaison avec l'exercice 2021, l'achat de denrées alimentaires a progressé de plus de 5 %. En complément, il a été constaté une augmentation de plus de 22 % sur l'achat de produits d'entretien.

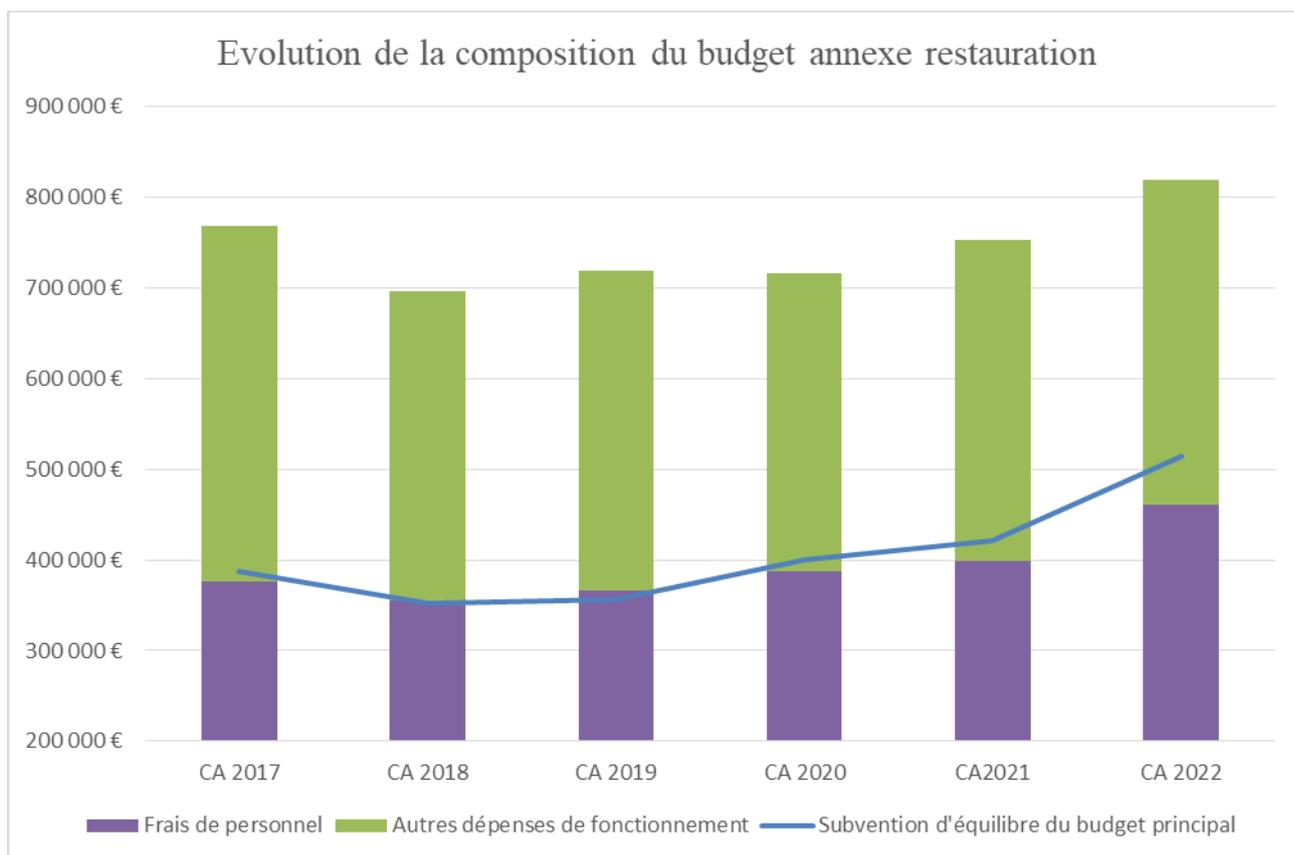
Par ailleurs, les pannes de matériels ont entraîné des frais liés à la réparation et la location de matériel (+15%).

### 2) Les charges de personnel :

Au terme de l'exercice 2022, les charges de personnel ont progressé de plus de 15 %, soit près de 62,5 K€.

Outre, l'évolution du point d'indice, le Service a été contraint de recourir à un renfort de personnel pour faire face aux arrêts maladie et ainsi assurer, au mieux, la continuité du service restauration sur le site de Gambetta et de la Direction.

La section d'exploitation du budget restauration se compose comme suit :



#### B) Les recettes de fonctionnement :

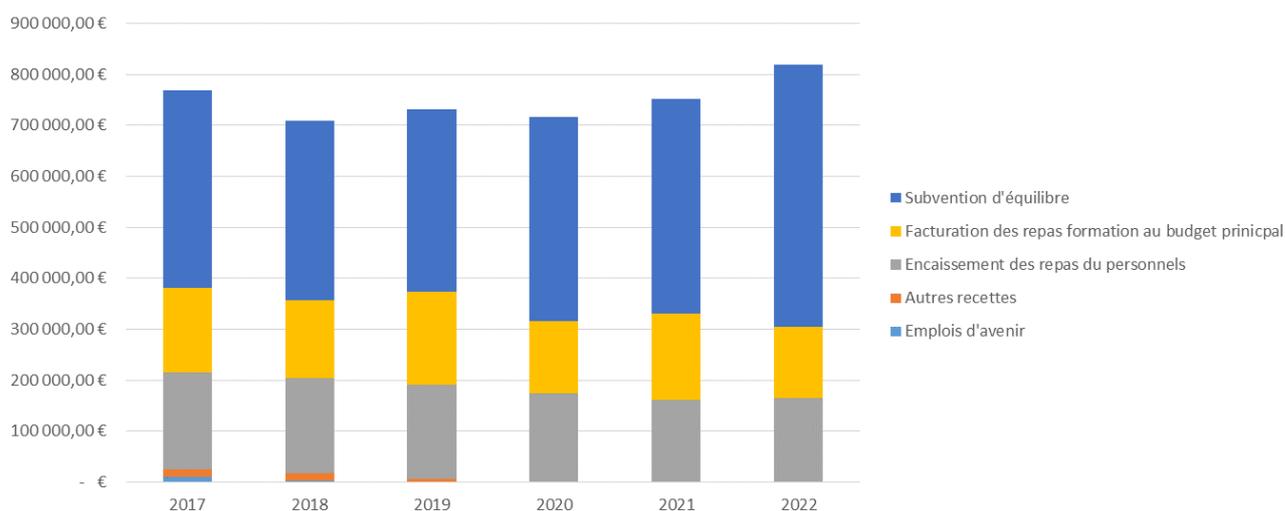
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Taux de réalisation
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	303 527,00 €	304 452,15 €	100,30%
75	Autres produits de gestion courante	544 617,00 €	514 999,48 €	94,56%
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>		<b>848 144,00 €</b>	<b>819 451,63 €</b>	<b>96,62%</b>
77	Produits exceptionnels	- €	- €	NC
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>848 144,00 €</b>	<b>819 451,63 €</b>	<b>96,62%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	NC
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>NC</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	NC
<b>Total général recettes de fonctionnement</b>		<b>848 144,00 €</b>	<b>819 451,63 €</b>	<b>96,62%</b>

Les principales ressources du budget annexe sont la subvention d'équilibre (tracée au chapitre 75), et les produits des services (chapitre 70).

L'encaissement des repas du personnel et la facturation des repas gratuits (chapitre 70) s'appuie sur des prix unitaires révisés chaque année sur la base de l'inflation. Ces recettes sont néanmoins dépendantes de la fréquentation des sites de restauration de l'établissement et affichent une baisse de près de 8 %.

Ainsi, la baisse de fréquentation, l'augmentation des charges à caractère général et de personnels ont entraîné mécaniquement une augmentation de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de plus de 22%, soit 93 K€.

## Evolution de la composition des recettes de fonctionnement



## II - Section d'Investissement

### A) Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 11 079,14 €, hors restes à réaliser, sur l'année 2022.

Sur ce budget, les réalisations fluctuent en fonction du besoin de renouvellement des équipements.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation	Taux avec RAR
21	Immobilisations corporelles	17 333,65 €	11 079,14 €	4 462,00 €	63,92%	89,66%
020	Dépenses imprévues	1 200,00 €	- €	- €	0,00%	0,00%
<b>Total général dépenses investissement</b>		<b>18 533,65 €</b>	<b>11 079,14 €</b>	<b>4 462,00 €</b>	<b>59,78%</b>	<b>83,85%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €		NC	NC
<b>Total des opérations d'ordre budgétaire</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Total général dépenses investissement</b>		<b>18 533,65 €</b>	<b>11 079,14 €</b>	<b>4 462,00 €</b>	<b>59,78%</b>	<b>83,85%</b>

Au titre de l'année 2022, le Service a été contraint de renouveler l'armoire frigorifique (1,89 K€) et le batteur-mélangeur (1,58 K€) de la restauration du site de la Direction.

D'autres grosses réparations, visant à prolonger la durée de vie des matériels, ont été effectuées. Ce fût notamment le cas de la chambre froide du site de Gambetta (6 K€) et l'armoire froide du site de Saint Valéry en Caux (1,33 K€).

### B) Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à 12 157.90 € sur l'année 2022.

Au terme de l'exercice 2022, on constate un excédent annuel de 1 078,76 € qui sera pris en compte dans le cadre du budget supplémentaire au même titre que les restes à réaliser.

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser (RAR)	Taux de réalisation	Taux avec RAR
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	4 533,65 €	4 533,65 €	- €	100,00%	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00 €	12 157,90 €	- €	86,84%	86,84%
<b>Total général recettes investissement</b>		<b>18 533,65 €</b>	<b>16 691,55 €</b>	<b>- €</b>	<b>90,06%</b>	<b>90,06%</b>